

FICHE PRATIQUE N°2

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

BP 2024 – VILLE DE FOSSES

1 – Éléments de contexte

Fin 2021, les prévisions économiques de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques étaient des plus optimistes, malgré la tendance au haut niveau d'inflation. Mais les crises se sont enchaînées : Covid 19, guerre en Ukraine... et le ralentissement de l'économie mondiale s'est ainsi inscrit durablement.

Fin 2023, l'inflation sous-jacente est toujours persistante. Par ailleurs, les diverses études relevées lors de l'élaboration du rapport d'orientations budgétaires 2024 sont loin d'être optimistes sur une prochaine baisse des taux d'intérêt bancaires, ce qui impacte les ménages et les collectivités.

Dans ce contexte international, le contexte Français est des plus moroses. La baisse de croissance observée, quant à elle, semble liée en partie au déficit colossal enregistré par le commerce extérieur, avec un record battu en 2022. En Europe, les taux d'inflation restent inédits depuis les débuts de l'euro il y a plus de 20 ans. Ils sont portés par la hausse des prix de l'alimentation, de l'alcool et du tabac avec un taux annuel de 10,8 %, ou encore des services (5,6 % en juillet 2023 par rapport à juillet 2022). Des pays comme l'Allemagne (1ère de l'UE) ou l'Italie (3ème) connaissent eux- aussi des taux d'inflation records, respectivement 6,5 % et 6,3 %.

Les prix de l'énergie ont augmenté de manière exceptionnelle (ceux du pétrole brut ont bondi de 350% entre avril 2020 et avril 2022, soit la plus forte augmentation sur deux ans depuis 1973) mais aussi ceux des denrées alimentaires puisque l'Ukraine et la Russie représentent environ 30 % des exportations de blé au niveau international. En 2023, l'inflation en France est encore élevée : +5,2 % en 2023 comme en 2022. Plus précisément, et selon l'OFCE, après avoir augmenté de 23 % en 2022, l'Indice des Prix à la Consommation énergétique pour 2024 est attendu à 6,5 % compte tenu de la hausse des tarifs réglementés de l'électricité annoncée de 10 %. Le retour en 2024 à une dynamique de prix mieux maîtrisée pour l'alimentation et l'énergie contribuera à réduire significativement l'inflation.

La ville de Fosses est donc impactée par ce contexte d'inflation et ce sur l'ensemble des dépenses. Ceci a été pris en considération dans l'élaboration du budget 2024. Par ailleurs, malgré un PLF 2024 relativement stable, les évolutions réglementaires impactent la masse salariale de la ville, et expliquent également une évolution des dépenses de fonctionnement :

- Revalorisation du point d'indice en janvier 2024

En sus de l'augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 1,5 % à compter du 1er juillet 2023, le décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 a annoncé l'attribution de 5 points d'indice majoré à compter du 1er janvier 2024.

- Augmentation du taux de la contribution employeur finançant la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL)

“Dans le cadre de la réforme des retraites, le taux de la contribution employeur finançant la CNRACL sera augmenté d'un point” a précisé le Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion, le 27 mai 2023 dans une réponse ministérielle. Cette augmentation - motivée par la dégradation observée de la situation financière de la CNRACL - fera cependant et a priori l'objet d'une mesure de compensation afin de limiter son impact sur le budget des collectivités territoriales.

- Effet année pleine des évolutions réglementaires de 2023

Le décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 a relevé la valeur du point d'indice de 1,5% pour tous les agents publics et notamment pour les agents de la fonction publique territoriale. À compter du 1er juillet 2023, la valeur annuelle du traitement afférent à l'indice 100 majoré est portée de 5 820,04 euros à 5 907,34 euros.

- La revalorisation salariale des échelons du bas de la catégorie C et de la catégorie B : attribution de points d'indice majoré différenciés

Le décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 acte également, à partir du 1er juillet 2023 de l'attribution de points d'indice majoré différenciés pour les indices bruts 367 à 418. S'ajoutant au relèvement de l'indice minimum de traitement (IMT), l'attribution de points « bas salaires » permet un gain indiciaire (entre 1 et 9 points d'indices majorés supplémentaires) pour les agents situés aux échelons 2 à 9 de la grille C1 et ceux situés sur les cinq premiers échelons de la grille B1.

- La reconduction Gipa (garantie individuelle du pouvoir d'achat) dans la FPT pour 2023

Le décret n° 2023-775 du 11 août 2023 proroge la garantie individuelle du pouvoir d'achat (Gipa) pour l'année 2023 et fixe la période de référence prise en compte du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2022. Pour rappel, la Gipa vise à compenser la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires dont le traitement indiciaire brut a évolué moins rapidement que l'indice des prix à la consommation sur une période de référence donnée.

- La hausse de la participation des employeurs aux titres de transport

Le calcul de la prise en charge par l'employeur des abonnements de transports en commun pour les agents publics a été modifié par le décret n° 2023-812 du 21 août 2023. La prise en charge passera à 75 % contre 50 % auparavant à partir du 1^{er} septembre 2023, à prendre en considération sur une année pleine pour 2024.

Ce contexte mondial et national a pour conséquence locale un budget général en évolution.

2. Ressources, charges des sections de fonctionnement et d'investissement et montant du budget consolidé

2.1. La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement pour le budget 2024 de la ville de Fosses se répartissent comme suit :

Recettes réelles de fonctionnement		BP 2023	CA 2023	BP 2024
013	ATTENUATION DES CHARGES	110 000,00	152 325,05	120 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	775 910,00	1 077 723,84	1 029 225,10
73	IMPOTS ET TAXES	8 878 315,00	9 790 978,66	10 377 540,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 969 062,00	2 404 669,96	2 219 960,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	102 803,56	133 923,38	107 350,00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		11 836 090,56	13 559 620,89	13 854 075,10
76	PRODUITS FINANCIERS	5,76	8,04	8,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	26 245,83	343 665,69	500,00
Total recettes réelles		11 862 342,15	13 903 294,62	13 854 583,10
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	55 000,00	406 638,88	55 000,00
Total recettes d'ordre		55 000,00	406 638,88	55 000,00
002	SOLDE D'EXECUTION N-1 REPORTE			5 834 462,96
Total général		11 917 342,15	14 309 933,50	19 744 046,06

La fiscalité attendue pour la ville de Fosses est la suivante :

Fiscalité	Prospective
	2024
Base nette imposable taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	270 705
Taux taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	19,1200%
Produit de la taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	51 759
Taxe sur le foncier bâti	
Base nette imposable taxe foncière sur le bâti	11 479 911
Taux taxe foncière sur le bâti	44,8400%
Coefficient correcteur	1
Produit de la taxe foncière sur le bâti	6 646 400
Taxe sur le foncier non bâti	
Base nette imposable taxe foncière sur le non bâti	13 200
Taux taxe foncière sur le non bâti	122,9400%
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	16 228
Produit des taxes directes (73111)	6 714 386
Rôles supplémentaires	29 469
Surtaxe sur les logements vacants	0
Produit des contributions directes	6 743 855

Les dépenses prévues au budget prévisionnel 2024 sont les suivantes :

		Dépenses	BP 2023	CA 2023	BP 2024
F O N C T I O N N E M E N T	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 931 038,30	3 055 102,47	3 777 110,50
	012	CHARGES DE PERSONNEL	6 930 000,00	6 911 689,06	7 350 000,00
	014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	81 613,00	72 568,00	81 613,00
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 217 334,77	1 171 333,06	1 229 778,00
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		12 159 986,07	11 210 692,59	12 438 501,50
	66	CHARGES FINANCIERES	375 000,00	331 364,90	430 000,00
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	28 699,00	17 742,62	20 000,00
	68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	19 000,00	0,00	19 000,00
	Total dépenses réelles		12 582 685,07	11 559 800,11	12 907 501,50
	042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	330 000,00	843 267,53	500 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 405 683,66		6 336 544,56	
Total dépenses d'ordre		4 735 683,66	843 267,53	6 836 544,56	
Total général		17 318 368,73	12 403 067,64	19 744 046,06	

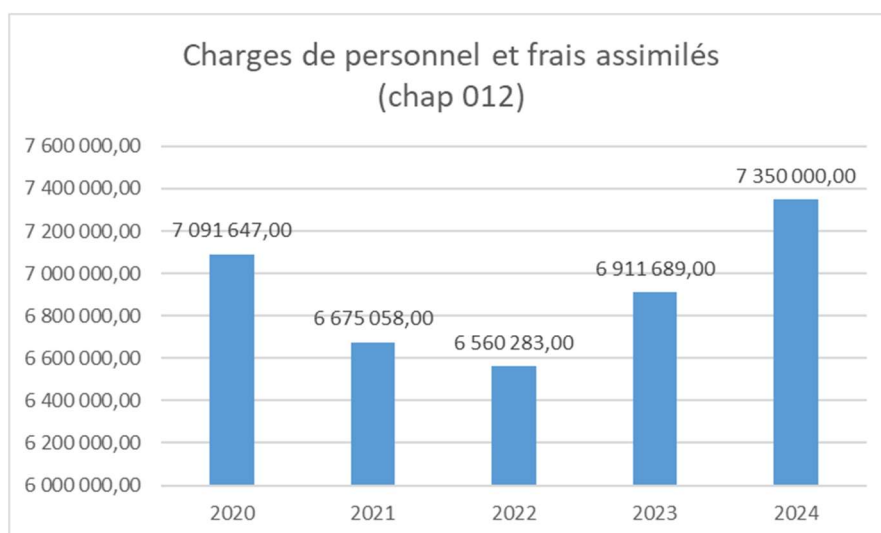
Notons qu'au moment du Document d'Orientations budgétaires, nous avons estimé le budget 011 à 3 391 847,50 €. Or, nous évaluons désormais ce chapitre à 3 777 110, 50 €, soit une différence équivalente à + 385 263 €. Entre le document de préparation budgétaire et les données concrétisées, nous avons constaté une hausse de ce budget, en grande partie pour les raisons explicitées ci-dessous :

Chap.	Nat.	Libellé compte	budget 2023	CA 2023	BP1 2024	BP2 2024	Explications
011	6042	ACHATS ET PRESTATIONS DE SERVICES (HORS TERRAINS)	742 186,20	722 066,80	850 000,00	1 084 775,00	Régul siresco 2023 : 133 000 € + augmentation effectifs et coûts plus importante que prévision de départ. Ajout d'une prestation nettoyage vitres et rideaux pour 40 000 € + dépenses liées au service jeunesse même si subventions complémentaires
011	60612	ENERGIE ELECTRICITE	461 448,00	356 659,98	400 000,00	444 438,00	Dernières factures importantes d'où réévaluation
011	60618	AUTRES FOURNITURES NON STOCKABLES	960 000,00	490 521,56	495 000,00	510 000,00	Dernières factures importantes d'où réévaluation
011	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	123 404,00	91 049,75	95 000,00	105 450,00	Prévisions de travaux en régie supplémentaires
011	615231	ENTRETIEN, REPARATIONS VOIRIES	100 320,00	19 689,07	25 000,00	50 000,00	Prévisions de travaux supplémentaires
011	61558	ENTRETIENS AUTRES BIENS MOBILIERS	68 812,00	37 072,86	60 000,00	65 400,00	Réparations pour Germinal plus importantes
011	6156	MAINTENANCE	187 740,00	181 308,54	189 060,00	209 060,00	Maintenance Germinal à prévoir en plus
TOTAL			2 643 910,20	1 898 368,56	2 114 060,00	2 469 123,00	Surcoût de + 355 063 €

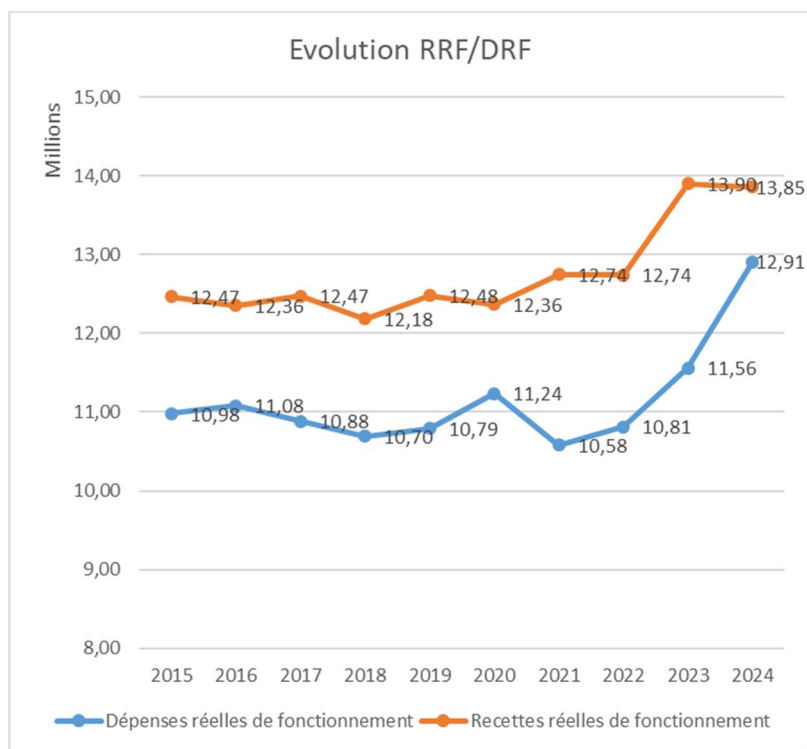
Concernant les charges de personnel, plus spécifiquement et pour confirmer le débat d'orientations budgétaires de la collectivité, précisons que depuis 2018 la ville a réalisé de nombreux efforts afin que la masse salariale ne subisse pas d'évolution non maîtrisée. Ceci a eu un impact visible jusqu'en 2022.

Depuis 2023, il est difficile de poursuivre la contraction de masse salariale, tant les optimisations organisationnelles sont opérationnelles et maximisées. Les mutualisations de tâches et de poste ont été particulièrement étudiées mais ne peuvent aujourd'hui être poursuivies, sous peine de fermeture de service public, indispensable aux habitants face à une population qui évolue fortement (le recensement réalisé en début d'année 2024 de la ville de Fosses fait état de plus de 10 700 habitants recensés. Les chiffres consolidés pourraient même atteindre un niveau supérieur).

Aussi, les perspectives de masse salariale pour 2023 ont été moins favorables en 2023 et en 2024, la masse salariale subissant de plein fouet les évolutions réglementaires énoncées dans le contexte évoqué au point précédent.



L'évolution estimée des dépenses et des recettes de fonctionnement est la suivante :



Le budget général de fonctionnement s'équilibre donc pour un montant de **19 744 046,06 €**.

Face à cette construction budgétaire, les épargnes constatées au CA 2023 et inscrites au BP 2024 sont les suivantes :

EPARGNE BRUTE CA 2023	1 999 828,82 €
EPARGNE NETTE CA 2023	1 300 498,73 €
EPARGNE BRUTE PREVUE AU BP 2024	947 081,60 €
EPARGNE NETTE PREVUE AU BP 2024	147 081,60 €

2.2. La section d'investissement

La section d'investissement retrace, quant à elle, les opérations de nature à modifier le patrimoine de la commune. Elle comprend en dépenses les éléments suivants :

<u>PPI - ANNEE 2024</u>				DEPENSES
Service	Nature	Fonction	Destination	PROPOSITION BP 2024
VOIRIE				1 660 135,32
CTMV	2031	822	Mission MOE SERPOLET	37 566,00
CTMV	2155	822	Requalification allée Serpolet	465 000,00
CTMV	2155	822	Desimpermeabilisation parvis "franprix"	31 000,00
CTMV	2155	822	Refection voirie Paul Vaillant Couturier	196 560,00
CTMV	2155	822	refection voirie Gabriel Peri	120 150,00
CTMV	2151	822	Provision pour travaux d'urgence	30 000,00
CTMV	2152	822	Panneaux de securisation devant ecole	20 000,00
CTMV	2152	020	Panneaux de signalisation	10 000,00
CTMV	2152	822	Mobilier urbain	15 000,00
CTMV	21532	212	Refection cours du bas Barbusse et mise en conformité des réseaux	135 330,24
CTMV	2151	026	Allée en enrobé cimetiére 3	48 706,32
CTMV	21568	822	Provision pour remplacement poteaux incendie	12 000,00
CTMV	21568	822	Mise en place d'une pompe immergée cuve Barbusse	4 522,76
CTMV	2158	822	Divers equipements et materiels de voirie	3 500,00
CTMV	21534	814	Passage en LED eclaireage public années 2023 et 2024	520 000,00
CTMV	21538	814	Remplacement radar pédagogique (3u)	10 800,00

<i>PPI - ANNEE 2024</i>				DEPENSES
Service	Nature	Fonction	Destination	PROPOSITION BP 2024
BATIMENT				1 500 946,57
CTMB	2135	324	EGLISE	
			Tranche optionnelle 1	1 060 000,00
			Actualisation MOE	11 300,00
			Genie civil separation des comptages elec et eau avec Delambre (création de nouveau PDL pour l'église)	20 000,00
CTMB	2313	020	P3 Chauffage	1 801,00
CTMB	2135	213	Remplacement de 3 portes preau DAUDET	19 000,00
CTMB	2158	213	Refection demier sanitaire de DAUDET	30 000,00
CTMB	2135	213	Remplacement baie vitrée salle des Maitres LA FONTAINE	6 000,00
CTMB	2135	213	Contruction d'un préau LA FONTAINE	29 680,00
CTMB	2158	020	Mise en lumiere facade HDV	19 450,00
CTMB	2135	412	Remplacement de 5 portes vestiaires foot	27 000,00
CTMB	2031	20	Etude qualité de l'air	50 000,00
CTMB	2158	213	Mise en conformité incendie ecole Mistral	30 000,00
CTMB	2158	213	Remplacement alame incendie H Barbusse Haut	11 735,57
CTMB	2158	20	Mise à niveau alame intrusion	10 000,00
CTMB	21568	020	Achat d'extincteur	1 500,00
CTMB	2135	213	Divers travaux dans ecoles	30 000,00
CTMB	2135	020	Divers travaux sur Batiments publics	30 000,00
CTMB	2158	414	COSEC Remplacement de deux pompes (reseau radiateurs et aéroyhemes)	2 400,00
CTMB	2158	020	Ancienne Mairie Remplacement pompe radiateur	2 400,00
CTMB	2158	213	Barbusse Haut remplacement pompe reseau de chauffage n°	6 000,00
CTMB	2158	314	Germinal	
			Reprise tube ballon d'eau chaude, soupape fuyardes, reprise du conduit de cheminée de chaudière, desembouage de l'installation	13 200,00
TRAVAUX 2024 du Decret Tertiaire				
CTMB	2158	414	Gymanase Cathy Fleury Installation d'une ventilation mécanique controlée double flux dans la salle de danse	20 180,00
CTMB	2158	414	Gymnase Mandela Installation d'une ventilation mécanique de type simple flux modulable par sonde CO2 pour la salle de musculation, MAM et le point jeune	39 600,00
CTMB	2158	213	GS DAUDET Installation de robinets à tetes thermostatiques pour les radiateurs	2 340,00
CTMB	2158	213	GS Henri Barbusse Installation d'une ventilation mécanique simple flux modulable par sonde de CO2"Barbusse bas"	18 000,00
CTMB	2158	213	GS Mistral Mise en place de robinets à tetes thermostatiques sur les radiateurs existants	9 360,00

<u>PPI - ANNEE 2024</u>				DEPENSES
Service	Nature	Fonction	Destination	PROPOSITION BP 2024
ESPACE VERT				2 414 400,00
CTME	2158	020	Materiels pour regie EV	27 700,00
			<i>Broyeur de branches 24 000 €</i>	
			<i>4 souffleurs thermiques 3 000 €</i>	
			<i>Debrousailluses 700 €</i>	
CTME	2151	213	<i>Remplacement sols souple jeux de cours</i>	15 200,00
CTME	2151	822	Aménagement du talus haute Gréve	5 500,00
CTME	2151	412	Stade Auguste Delaune tranche 2	2 331 000,00
CTME	2121	823	Plantation d'arbres	15 000,00
CTME	2151	20	<i>Provision pour clotures et portails</i>	15 000,00
CTME	2128	213	<i>Provision pour voilage d'ombrage</i>	5 000,00

<u>PPI - ANNEE 2024</u>				DEPENSES
Service	Nature	Fonction	Destination	PROPOSITION BP 2024
GARAGE				50 000,00
CTMG	2182	820	Remplacement du Master CN 162 RY année 2012 (11 ans)	50 000,00

L'année 2024 relative au PPI actualisé s'élève à 5 625 481,89 € de dépenses d'investissements. Près de 2,5 millions d'€ de subventions pourront être sollicitées à ce titre.

Et en recettes :

- ✓ Les subventions d'investissement,
- ✓ Le FCTVA pour un montant estimé en 2024 à 300 000 €,
- ✓ Le reversement de la taxe d'aménagement pour un montant estimé à 15 000 €,
- ✓ Les emprunts pour un montant de 2 000 000 €, en restes à réalisés de 2023,
- ✓ Les opérations d'ordre et de transferts entre sections.

La section d'investissement s'organise donc comme suit :

		Dépenses	Reports	BP 2024	
I N V E S T I S S E M E N T	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 047,80	99 566,00	
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 944 097,96	3 411 000,00	
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 169 280,85	2 763 978,56	
	204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	0,00	12 000,00	
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	10 000,00	
			Total dépenses d'équipements	3 133 426,61	6 296 544,56
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	800 000,00	
			Total dépenses réelles	3 133 426,61	7 096 544,56
	040	OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00	55 000,00	
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	100 000,00	
		Total dépenses d'ordre	0,00	155 000,00	
001	SOLDE D'EXECUTION N-1 REPORTE	0,00	220 057,80		
		Total général	3 133 426,61	7 471 602,36	

		Recettes	Reports	BP 2024
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 115 210,63	0,00	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 000 000,00	0,00	
		Total recettes d'équipements	3 115 210,63	0,00
10222	FCTVA	0,00	300 000,00	
10226	TAXE D'AMENAGEMENT	0,00	15 000,00	
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00	0,00	
		II. Total capitaux	0,00	315 000,00
		Total recettes réelles (I+II)	3 115 210,63	315 000,00
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00	500 000,00	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	100 000,00	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	6 336 544,56	
		Total recettes d'ordre	0,00	6 936 544,56
001	SOLDE D'EXECUTION N-1 REPORTE			
1068	EXCEDENT DE FCT CAPITALISE CA - minimum	238 273,78		
1068	EXCEDENT DE FCT CAPITALISE CA			
		Total général	3 353 484,41	7 251 544,56

Le budget consolidé de 2024 est le suivant :

Fonctionnement	19 744 046, 06 €
Investissement	10 605 028, 97 €

Soit un total pour le BP 2024 de 30 349 075,03 € (y compris les reports de 2023).

3 – Niveau d’endettement de la collectivité et capacité de désendettement

La capacité de désendettement de la commune :

L’un des premiers éléments qu’il s’agit de présenter lorsqu’on aborde le sujet de l’endettement est la *capacité de désendettement* de la ville de Fosses.

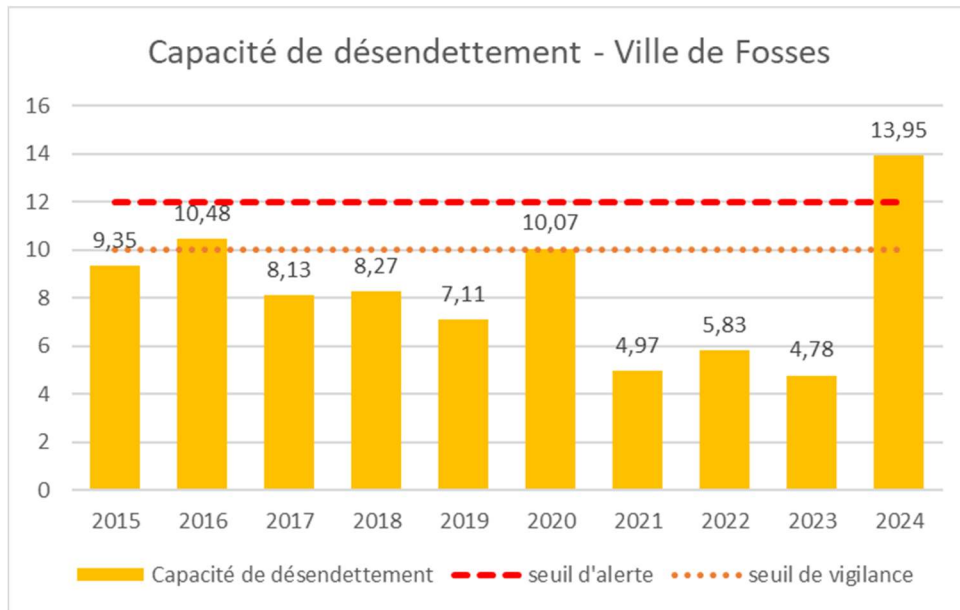
La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne brute et la dette, la première finançant la seconde. Elle se calcule comme l'encours de la dette rapport à l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement). Ce ratio permet d'estimer en combien d'années d'exercices budgétaires la collectivité peut rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute chaque année.

En moyenne, une collectivité emprunte sur des durées de 15 années. Ainsi, une collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à 15 ans est en situation critique. On considère que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 12 ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent pour les années futures. Le seuil de vigilance s'établit à 10 ans.

La présentation de l'évolution de la capacité de désendettement de la ville ci-dessous traite celle-ci entre 2015 et 2023 avec les données des comptes administratifs et annonce la capacité envisagée pour 2024 avec les données inscrites au BP 2024. Elle n'est donc pas comparable sur ces deux périodes.

Elle met simplement en exergue deux éléments :

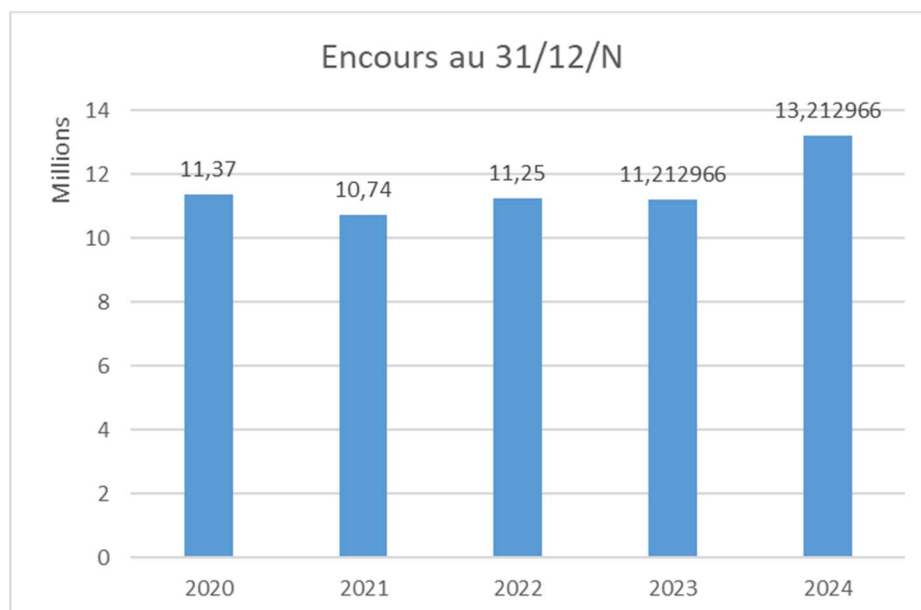
- Une capacité de désendettement de la ville qui se maintient sur une trajectoire des plus sérieuses depuis 2015 et qui reste bien en-deçà des seuils de vigilance depuis 2021 ;
- La nécessité de rester vigilant et d'agir chaque jour à la poursuite d'efforts budgétaires en 2024, afin que le compte administratif puisse se situer, fin 2024, sur un atterrissage identique aux années précédentes et non sur une réalisation des chiffres bruts inscrits au BP 2024.



En ce sens, la capacité de désendettement de la ville de Fosses pour le BP 2024 est de 13,95 années (ratio qui traduit en nombre d'années la capacité d'une collectivité locale à rembourser l'intégralité de sa dette, si elle y consacrait tout son autofinancement).

L'encours de dette est de 11 212 966 € (au 31/12/2023).

Représentation graphique de l'évolution de l'encours de dette de la ville de Fosses



Dettes par prêteur		
Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	6 357 907 €	56,70%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 500 769 €	22,30%
SOCIETE GENERALE	1 613 946 €	14,39%
SFIL CAFFIL	500 344 €	4,46%
CREDIT AGRICOLE	240 000 €	2,14%
Ensemble des prêteurs	11 212 966 €	100,00%

État généré au 31/12/2023

Dettes par type de risque			
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	6 319 331 €	56,36%	2,62%
Variable	1 105 866 €	9,86%	4,99%
Livret A	3 405 988 €	30,38%	3,56%
Inflation	381 781 €	3,40%	7,28%
Ensemble des risques	11 212 966 €	100,00%	3,30%

État généré au 31/12/2023

4 – Principaux ratios 2024

Informations statistiques	Valeurs	Moyennes nationales de la strate
Population totale	9 895	
Nombre de résidences secondaires	23	
Potentiel fiscal	10 138 049,00	
Potentiel financier	11 020 084,00	
Valeurs par hab (population DGF)	1 113,70	1 101,60
Informations financières - ratios	Valeurs	Moyennes nationales de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 257,05	944,00
Produit des impositions directes / population	655,50	517,00
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 400,16	1 158,00
Dépenses d'équipement brut / population	634,11	298,00
Encours de dette / population	1 133,20	796,00
DGF / population	182,02	154,00
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	56,94	57,60
Dépenses de fonctionnement et remb. Dette en capital / recettes réelles de fonc.	98,94	88,70
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	45,29	25,70
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	80,93	68,70

